

Acte de poyon

pour

~~le~~ Abbe

Counte de Louis

baquies preux

2870 ans

1683

N^o 2432.

Le mil six
 Et le Vingt
 Mois de
 Vignam Louis
 Roy de France et de Navarre au lieu de la
 Fosse en Voyage de certain moy notaire et
 teneur de bas nommés les p^{res} Jean Houstan
 du Vill' de La Boie parvoiss de guissa Saisain
 tam pour soy que pour marie, b^{es} d^{es} la
 femme que aiam la portance, parsonnelle de
 Me^{re} Jacques Baquie p^{res} et p^{res} d^{es} la
 Fosse luy a venant que il ch'aduey que
 ier^{re} luy Baquie a public au prône de son Eglise
 une annonce du mariage contracté avec Jean
 Boce taindieu du p^{res} lieu et de la Fosse p^{res}
 du Vill' de Bougies et par ce que Lee Boce soit
 auparavant marie avec f^{re} Marguerite b^{es} d^{es}
 Fosse. Lee d^{es} Houstan et auoit apporté partie
 de son adoe et bien d^{es} Boce est pourquoy
 luy declare qu'il en oppose au^{de} annoncee
 pour Lee somme portee par le contract de
 mariage pour en auoir recouree de temps et
 lieu lieu qu'il soit tant oppose au^{de}
 mariage lequel sieur Baquie a respondu
 qu'il n'estoit pas en opposition pour le sujet
 que dessus de quoy led^{es} Houstan tam a souvenant
 que de la dicte femme comme dict en a
 requise a moy dict notaire luy en espidit
 acte que luy ay concédé es^{es} provisions

Judicet Corce et d'anthordine. (Ayroun die) —
J'mieg Luga d'ud La terresse que. nom. Sen
J'ignat ny Le. die. Roustand & ce. Riquie
A d'mitte. Jean ala. l'ave. pration. du. Ville
dee. bignies. parvoiesse. & Caspurenz. Soub. Signe
avec. Led. S'ieur. Caquid. prieur. A. moy. qui. &